

Québec, Samedi, 30 Novembre 1872.

PROPRIÉTAIRE: M. PHILIPPE MASSON.

Economie politique et sociale, littérature et arts.

Les lettres d'argent pour abonnements doivent être adressées à M. l'Administrateur, franchises de port.

Les papiers, correspondances et autres documents doivent être adressés à M. PHILIPPE MASSON, propriétaire-rédact.

# L'ESPERANCE

Première année.—Numéro 11.

L'ESPÉRANCE, Journal Bi-hebdomadaire.

On s'abonne, rue Octave, près la rue du Pont, St. Roch, au prix de \$1 50 par année pour une fois la semaine, et \$2 50 pour deux fois la semaine, pour tout le Canada. Les annonces prises à conditions très faciles.—Le numéro, 3 sous.

UN PEUPLE DOIT SURTOUT REGARDER LE CIEL.

## L'ESPÉRANCE.

SAINT-ROCH, 30 NOVEMBRE 1872.

L'imprimerie et le bureau de l'Espérance sont situés rue OCTAVE, à deux pas de la grande rue du Pont, Saint-Roch.

L'imprimerie se trouve au premier étage; la Rédaction et l'Administration sont au deuxième.

A l'établissement de l'Espérance l'on imprime des brochures, des livres, des pamphlets, des circulaires, des têtes de comptes, des blancs de billets de toute forme et de toute grandeur, des cartes de visite, des adresses d'affaires, etc., etc, etc.

Toute impression demandée est faite au goût de celui qui la commande, et livrée sous le plus court délai possible.

Les lettres d'argent pour abonnements doivent être adressées franchises de port à M. l'Administrateur de l'Espérance.

Les lettres adressées au Rédacteur et confiées à la poste, doivent être affranchies.

### L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MONTREAL.

Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget a écrit à Mgr. l'Archevêque la lettre suivante:

Montréal, 31 novembre 1872.

Monseigneur,

Ce qui se dit et se fait, à l'heure qu'il est, par rapport au projet d'une Université catholique à Montréal, m'impose le devoir d'élever la voix; et c'est avant tout à Votre Grandeur que je m'adresse.

On m'assure qu'à Québec l'on dit tout haut et à tous ceux qui veulent l'entendre, que l'on ne peut en conscience, et sans dès bér au Saint-Siège, voter en faveur de ce projet. Or, je tiens à prouver publiquement que tel n'est pas le cas.

Après que l'on m'eût intimé la conclusion finale de la Sacrée Congrégation à ce sujet, je demandai à S. Eminence le Card. Préfet de la Propagande, s'il me serait permis de revenir à la charge, dans le cas où arriveraient les fâcheux résultats que j'avais signalés. Son Eminence me répondit que j'aurais là dessus toute liberté.

Profitant de cette déclaration de l'homme éminent qui est à la tête du tribunal qui avait jugé cette grave affaire, j'ai informé Son Eminence que nos étudiants en droit et en médecine étaient entre les mains des universités protestantes, qui leur conféraient les degrés académiques auxquels ils tiennent, pour ne pas être réduits à un état d'infériorité. Interrogé si on pouvait les abandonner, pendant que nos avocats et nos médecins, justement effrayés des dangers que courent pour leur foi ces jeunes gens, nous demandaient notre concours, pour leur procurer, par l'établissement d'une université à Montréal, le secours dont ils ont besoin, pour que les principes religieux et vraiment catholiques se conservent et se propagent parmi eux, pour le salut de leurs enfants et l'honneur de leurs professions. Son Eminence a répondu que non-seulement on pouvait, mais que sans aucun doute on devait insister pour obtenir cette Université. Elle s'est même chargée de présenter au Saint-Père, et d'appuyer de son influence auprès de Sa Sainteté, la supplique que l'on mettrait entre ses mains, pour en faire la demande.

Il s'ensuit, dans l'opinion du Cardinal Préfet de la Propagande, que non-seulement nous ne sommes pas coupables, mais que même nous sommes tenus de faire des démarches pour nous procurer une Université qui préservera nos bons jeunes gens du malheur dont ils sont menacés, de faire naufrage dans la foi. C'est ce que nous faisons, en procédant honnêtement et loyalement, tant à Rome qu'à Québec. Car il nous faut le concours des deux pouvoirs religieux et

civils et nous faisons ce qui a été fait pour l'établissement de l'Université-Laval. Car, si je ne me trompe, ceux qui avaient été chargés de diriger et de mener à bonne fin cette grande affaire, ont travaillé simultanément, et à Rome et à Londres.

Je vais maintenant rappeler certains faits concernant l'Université-Laval, pour répondre d'une manière sommaire, à une multitude de questions plus ou moins brûlantes, que fait surgir le projet d'une Université pour les catholiques à Montréal. Ces faits, se déroulent à ma mémoire, comme s'ils étaient d'hier; et je ne m'arrête pas à les prouver et les à particulariser, parce qu'ils se trouvent consignés dans les archives de l'Université-Laval, aussi bien que dans celles de l'évêché de Montréal.

C'est moi qui ai eu la pensée d'une Université catholique en Canada et qui en ai donné l'éveil à ceux qui pouvaient y concourir. C'est moi qui ai insisté tout particulièrement pour que cette nouvelle Université eût le droit de s'affilier tous les collèges du pays, afin de faire participer aux avantages de ce grand établissement, tous les diocèses de la Province de Québec. J'ai salué avec bonheur l'événement de cette Université, comme l'aube d'un beau jour, pour notre chère patrie. Je crois avoir fait tout en mon pouvoir pour que Montréal eût sa part dans la distribution des biens et des avantages qui devaient découler de ce grand établissement. Ce n'est pas pour m'en attribuer quelque gloire, que je rapporte ces faits, mais uniquement pour prouver que j'avais à cœur la prospérité de l'Université qui nous était accordée, pour que notre jeune pays pût se placer, avec de sérieuses études, parmi les savants de la vieille Europe.

Je n'eus donc pas de peine de souscrire la supplique que présenta au Saint-Siège Mgr. Turgeon, quand il fut question de solliciter un Indult Pontifical, pour ériger canoniquement l'Université-Laval. Mais je ne me suis jamais occupé de signer cette supplique, de lui faire observer que je comptais en toute confiance sur son concours, lorsque j'aurais aussi moi à m'occuper de fonder un pareil établissement à Montréal.

C'est dans le premier concile de Québec, comme depuis, il a toujours été entendu, et l'Université-Laval en est convenue, qu'il pourrait y avoir, dans la Province, plusieurs Universités catholiques. Aussi les évêques d'Ottawa et de Kingston, en s'adressant seulement au gouvernement, ont-ils demandé et obtenu chacun une. Ces faits parlent bien haut; aussi, serait-ce peine perdue que de s'arrêter à les faire ressortir. Mais en voici un qui mérite la plus sérieuse attention, c'est l'affiliation des collèges et des écoles de droit et de médecine à l'Université-Laval. Or, pour ce qui regarde les diocèses de Saint-Hyacinthe, de Montréal, de Kingston, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton et de Londres, tous de la province ecclésiastique de Québec, à l'époque de la fondation de cette Université, je ne vois que le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse qui ait voulu consentir à cette affiliation. Il n'a pas dépendu de moi si les autres ont refusé de le faire, ou si l'Université n'a pas jugé à propos de les admettre. Je ne fais que constater que tel est le fait.

Il en est de même des écoles de droit et de médecine qui sont à Montréal. Cette dernière fait en vain, pendant longtemps, d'inutiles efforts, pour parvenir à une affiliation qui serait honorable aux professeurs et avantageuse aux élèves, que l'on a voulu à tout prix descendre à Québec, pour y suivre les cours de Laval. J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir ce résultat. Mais des obstacles insurmontables, qu'il n'était pas en mon pouvoir de dominer, ont fait échouer tous mes efforts. Enfin, il se fit, il y a environ deux ans, une ouverture pour opérer cette affiliation. Mais d'abord, c'était trop tard, puisque, nonobstant toutes nos protestations, cette école de médecine est devenue une faculté d'une Université protestante qui l'avait affiliée, à des conditions avantageuses selon le monde; et ensuite, parce que les conditions que l'on faisait aux professeurs leur ont paru tout-à-fait inadmissibles.

On a voulu que j'intervienne, pour opérer une affiliation dont on ne voulait pas; et, d'un autre côté, l'évêque demeurait aussi étranger dans la succursale que l'Université consentait à faire à Montréal qu'il l'eût au Corps Universitaire, qui est à Québec. Dans cette étrange position, j'ai cru que ce qu'il y avait de mieux à faire pour moi était de garder un modeste silence qui, dans de telles circons-

tances, devait être considéré comme un refus de me prêter à l'établissement d'une branche de l'Université où l'évêque n'aurait pas marqué toute la place que lui donnaient les saints canons.

Enfin, après un long délai, V. E. m'a demandé, de vive voix, une réponse; et je la lui ai donnée, de vive voix, en lui disant que je ne pouvais consentir à l'établissement de cette succursale, en lui donnant pour raison que l'évêque n'y serait pour rien; à quoi V. G. a répliqué qu'il n'était pas nécessaire qu'il intervînt dans cet établissement. J'ai cru prudent d'en demeurer là pour éviter des difficultés qui au sein d'un évêché, probablement, pénibles sous plusieurs rapports n'auraient abouti à rien.

Mais d'un côté je me suis efforcé de former un courant qui aurait porté les institutions de la ville et du diocèse de Montréal vers l'Université-Laval, je me suis opposé comme je le devais, à l'affiliation de celles qui ont voulu s'unir aux Universités protestantes. Nous faisons tous nos efforts pour en empêcher les mauvais effets; mais nous en serons nécessairement tôt ou tard débarrassés. C'est ce que nous voudrions éviter, en cherchant à établir une nouvelle université, pour les catholiques de Montréal.

Avec tous ces faits bien compris et examinés avec impartialité, il est facile de résoudre toutes les objections que l'on a avancées contre le projet d'une université à Montréal.

Avant de terminer, il me reste, monseigneur, à vous faire observer qu'après tous les essais qui ont été faits, on ne réussira jamais à attirer à Québec les étudiants en droit et en médecine de Montréal. Il s'en suivra qu'ils demeureront affiliés aux universités protestantes et exposés au danger de perdre la foi, sans aucun profit pour l'Université-Laval.

Une Université à Montréal les sauverait sans nuire à Laval, qui aura toujours son nombre d'élèves, fournis par les institutions qui lui sont affiliées. D'ailleurs, n'y aurait-il pas, pour Laval, plus de bénédictions à laisser s'établir une institution qui est jugée nécessaire, que de s'y opposer au risque de faire un mal incalculable?

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de V. G.

le très-humble et respectueux

serviteur,

† le. EV. DE MONTRÉAL.

MOR. E. A. TAPCHEREAU,

Arch. de Québec.

Lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec, en réponse à la lettre de Mgr. de Montréal, du 21 de novembre 1872:

Ar. h. évêché de Québec,

22 novembre 1872.

Monseigneur,

En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date d'hier, j'ai l'honneur d'informar Votre Grandeur qu'en effet ici, à Québec et ailleurs, on dit tout haut que l'on ne peut, en conscience et sans débattre au Saint-Siège, voter en faveur du projet d'une nouvelle Université. J'avoue que je partage tout à fait cette manière de voir, et je déclare à Votre Grandeur que je proteste contre ce projet comme contraire aux décrets du Saint-Siège, qui conservent toute leur force tant qu'ils n'ont pas été révoqués par l'autorité compétente. Tous les arguments du monde viennent se briser contre ces paroles: *Roma locuta est, causa finita est*. Si elle parle de nouveau, elle défait ce qu'elle avait fait, parce que les circonstances sont changées, à la bonne heure; l'Université-Laval et l'Archevêque de Québec devront se soumettre, et ils ne manqueront pas à leur devoir. Ils ne cherchent pas de faux fuyants pour en éluder les décrets; la soumission sera franche, loyale, complète, comme il convient à de véritables enfants de l'Eglise. Mais tant que Rome n'aura pas parlé, ils invoqueront son jugement et regarderont comme criminel tout ce qui tend à le mettre à néant, sous quelque beau prétexte qu'il se couvre.

Je proteste aussi, Monseigneur, contre l'appel fait à l'opinion publique dans cette affaire, qui est pendante devant le Métropolitain. C'est une nouvelle inconvenance dont se rend coupable le *Nouveau-Monde*.

Comme Votre Grandeur ne dit pas un mot de l'invitation que je lui ai faite de plaider l'affaire de l'appel des Sulpiciens, mardi prochain, je suppose que

voire député sera à son poste. Je viens de recevoir une réponse des curés appelants qui m'informent qu'ils seront présents par leur député à l'heure assignée.

“Veuillez agréer, etc., etc.”

“(Signé) † E. A. ARCH. DE QUÉBEC.”

Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, de son côté, a écrit à Mgr. de Montréal la lettre suivante:

“Evêché des Trois-Rivières,

ce 23 Novembre 1872.

Monseigneur,

M. le recteur de l'Université-Laval m'a demandé comme aux autres évêques de la province de Québec de vouloir bien engager le gouvernement à s'opposer à la demande des RR. PP. Jésuites, au sujet des grades universitaires, en les priant de le retirer, si toutefois, je n'en espérais pas un plus grand bien. Ma réponse n'a pas été publiée avec celle de mes Vénérables Collègues, probablement faute d'une permission assez explicite. Cependant comme Votre Grandeur est particulièrement intéressée dans cette grave question, il est tout à fait convenable de vous la faire connaître. Voici à peu près comment ma conscience me l'a dictée. “Le grand nombre de jeunes gens qui vont faire leurs études professionnelles à Montréal et demander ensuite leurs grades universitaires aux institutions protestantes, est pour moi une preuve évidente que la demande des RR. PP. Jésuites est tout à fait opportune. Dans mon humble opinion il en résultera un grand bien pour la religion et le pays, par la protection et la surveillance que la réalisation de ce projet assurera à la foi et aux mœurs de ces chers jeunes gens. Les craintes entretenues au sujet de l'Université-Laval, si ce projet réussit, ne me paraissent pas suffisamment fondées, puisqu'il y a déjà à Montréal, dans les écoles de droit et de médecine, un nombre suffisant d'étudiants catholiques. Il est donc inutile de supposer qu'il faudra venir chercher de Québec qui ont déjà tout ce qui leur faut chez eux.”

Quant à l'objection tirée de la décision donnée à Rome il y a plusieurs années, elle ne me paraît pas non plus avoir une grande force, puisqu'il est bien certain que ni Monseigneur de Montréal, ni les RR. PP. Jésuites n'ont l'intention d'ériger une Université Catholique en cette ville sans l'autorisation du St. Siège. Avec ces convictions, je ne puis donc engager le gouvernement à prier les RR. PP. Jésuites de retirer leur demande.”

Tel est le sens de la réponse que j'ai cru devoir faire à M. le Recteur.

Maintenant je vous dirai, Monseigneur, qu'après y avoir mûrement réfléchi, je serais heureux de voir fonder une Université Catholique à Montréal. La raison qui me fait désirer cette fondation est la même que celle qui presse Votre Grandeur depuis plusieurs années de travailler à la réalisation de ce projet, c'est surtout le bien religieux et moral de la jeunesse qui fréquente les écoles professionnelles de cette ville.

Le Séminaire de Québec a fait sans doute de grands et louables sacrifices pour la fondation et le soutien de l'Université-Laval, mais une expérience de près de 20 ans prouve à l'évidence que cette institution ne peut attirer à elle la plus grande partie de la jeunesse catholique de la province.

Les élèves de cours des théologie, de médecine et de droit sont bien plus nombreux à Montréal qu'à Québec, malgré les efforts et les sacrifices faits pour les diriger vers l'Université-Laval. C'est un fait que tout le monde peut constater et que Votre Grandeur a déjà signalé en plusieurs circonstances. Les conditions dans lesquelles se trouve Montréal leur offrent tant d'avantages qu'ils y sont entraînés comme par la force des choses. Pour ma part je puis dire que plus des trois-quarts des aspirants aux professions libérales dans le diocèse des Trois-Rivières vont y faire leurs études préparatoires. Comment l'intérêt que j'ai porté à ces chers jeunes gens et à mon pays ne me ferait-il pas appeler de tous mes vœux une institution aussi propre à sauvegarder leur foi et leurs mœurs, tout en les préparant à devenir des hommes capables dans leur profession et des citoyens propres à faire l'honneur et la force de notre nation. Je ne vois donc pas quelles raisons valables on pourrait sérieusement alléguer pour refuser à ces nombreux étudiants